CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Fédération Française EPGV COMITÉ RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

OPTION ACTIVITÉS GYMNIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION

Numéro RNCP : 38820 - Date d'enregistrement 27 mars 2024 - Certificateurs : OC Sport et CPNEF Sport

Formation en Blended Learning
Alternance en centre de formation et à distance

Dates des Tests d'entrée et de Positionnement

- **Vendredi 27 juin 2025** à Marseille (à confirmer)
- **ou vendredi 12 septembre 2025** au CREPS d'Aix-en-Provence (à confirmer)
- **ou samedi 04 octobre 2025** à Marseille (à confirmer)

Volume Horaire
236 heures de formation

14h10 de classes virtuelles
112h00 de formation en centre
28h00 de formation à distance
80h00 en structure d'accueil
1h50 de certification

Lieux de formation

CREPS d'Aix-en-Provence et Campus universitaire de Luminy à Marseille

Effectifs maximum

25 stagiaires

Date limite d'inscription

Une semaine avant chaque positionnement

Taux de réussite et de satisfaction*

100%	3,7/4

*Chiffres de la dernière session de formation

DESCRIPTIF DE LA FORMATION :

L'animateur de loisir sportif a vocation à accompagner les pratiquants dans la découverte, l'initiation et la poursuite de leur activité tout en veillant à leur sécurité et à celle des tiers.

- **Faire découvrir l'activité** et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique,
- **Transmettre une technicité** minimale indispensable à une mise en activité des pratiquants en sécurité et en adéquation avec le niveau du public visé,
- **Garantir** aux pratiquants et aux tiers **des conditions de pratique sécuritaires** dans l'environnement concerné.

L'animateur conçoit de manière **autonome** des cycles de séances, **anime et encadre** les séances d'activités physiques et sportives dont il a la charge, en recherchant, le cas échéant, la progression des participants, et intervient dans l'organisation et la promotion des activités qui lui sont confiées.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Toute personne souhaitant acquérir un premier niveau de qualification professionnelle dans les métiers de l'encadrement et l'animation des activités physiques et sportives.

PRÉ-REQUIS :

Le candidat au CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation.
Les prérequis sont les suivants :

•Être titulaire d'**une pièce administrative** justifiant de l'**identité du candidat** (CNI, Passeport ...) en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso).

•Être titulaire d'une **attestation de premiers secours Citoyen** [PSC] à l'entrée en formation ou PSC1 ou équivalent à cette attestation.

• Être âgé de **18 ans à la date du jury**

• Être âgé de **16 ans révolus à la date d'entrée en formation** et disposer d'une autorisation délivrée par le responsable légal

• Présenter une **attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option** (validité : temps d'enregistrement de la certification au RNCP)

ACCESSIBILITÉ :

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations. Faites-le nous savoir, nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

AVANT LA FORMATION :

Un temps de positionnement sera proposé en amont de la formation. Un questionnaire vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins

Maj 18 avril 2025

OBJECTIF DE LA FORMATION :

L'objectif de la formation est de conduire l'apprenant vers la conception de projets d'animation, de lui permettre de préparer, d'animer et d'encadrer les séances d'activités physiques et sportives dont il aura la charge, en recherchant, le cas échéant, la progression des participants. Il interviendra également dans l'organisation et la promotion des activités qui lui sont confiées.

Afin d'atteindre cet objectif, la formation CQP ALS option AGEE s'organise autour de 3 blocs de compétences :

1. **BLOC 2 - Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif**
2. **BLOC 4 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif**
3. **BLOC 5- Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives**

CONTENUS DE LA FORMATION :

1 BLOC DE COMPÉTENCE N°2 - Préparation et animation de cycle de séances de loisir sportif

- **Repérer les caractéristiques et les besoins des participants** en utilisant des outils d'évaluation.
- **Repérer les objectifs et les ressources de la structure** afin de définir les objectifs du cycle de séances.
- Élaborer un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des activités gymniques d'entretien et d'expression afin d'**assurer la progression des participants** en utilisant une grille de séance.
- Installer et préparer le matériel nécessaire à la séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression afin d'**assurer l'intégrité physique des différents publics**.
- Accueillir les participants à une séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression et adapter sa pédagogie **en prenant en compte les besoins spécifiques** du/des participants.
- Animer la séance d'activités gymniques d'entretien et d'expression en utilisant différentes familles d'activités **(Cardio-respiratoire, renforcement musculaire, techniques d'expression et techniques douces)**.
- **Mettre en sécurité des pratiquants et des tiers** afin de préserver leur intégrité physique tout au long de la séance.
- **Réaliser le bilan de la séance** d'activités gymniques d'entretien et d'expression en analysant son déroulement et en fixant des modifications et des ajustements.

2 BLOC DE COMPÉTENCE N°4 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

- **Informer** les publics et faire la promotion des activités d'animation, des évènements et de l'encadrement physique et sportif de la structure.
- **Utiliser** les outils digitaux pour communiquer avec les publics accueillis en veillant à véhiculer une image positive de la structure.
- **Organiser** les activités d'animation et l'encadrement physique et sportif.
- **Communiquer** et travailler en équipe au sein de la structure.

3 BLOC DE COMPÉTENCE N°5 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

- **Repérer** les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations.
- **Programmer** des actions de formation et de professionnalisation en vue de développer son activité professionnelle

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- La formation alterne des temps en centre de formation et des temps à distance via la **plateforme d'apprentissage dédiée**.
- Des **activités interactives** vont vous permettre de progresser de manière continue dans vos acquisitions théoriques et pratiques.
- Des **temps d'accompagnement** collectifs et/ou individualisés à distance jalonneront le parcours de formation afin de vous accompagner à chacune des étapes de celui-ci.
- Des **classes virtuelles** seront également proposées afin de vous apporter des contenus de formation mais également pour réaliser des points d'étapes et répondre à vos questions sur les contenus, sur l'alternance ou tout autre demande.
- **L'application EPGV Learning sur mobile** vous permettra de réviser au sein de votre communauté d'apprenants l'ensemble des connaissances de la formation et de préparer au mieux votre certification.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Le bulletin d'inscription au positionnement est en téléchargement sur le site du COREG EPGV PACA (https://www.coregepgvpaca.fr/formations_CQP.php).
Sur demande, il vous sera adressé par mail, en appelant le secrétariat au 04 42 95 02 11.

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION :

Tests techniques préalables à l'entrée en formation : Vendredi 27 juin 2025 (Marseille) ou vendredi 12 septembre 2025 (CREPS d'Aix-en-Provence) ou samedi 04 octobre 2025 (Marseille).

Positionnement : Présentation de la formation dans son ensemble et définition du parcours individuel de formation : Vendredi 27 juin 2025 (Marseille) ou vendredi 12 septembre 2025 (CREPS d'Aix-en-Provence) ou samedi 04 octobre 2025 (Marseille).

La formation s'organise comme suit à la Faculté de Luminy à Marseille, au CREPS d'Aix-en-Provence et à distance (à domicile)

Classe virtuelle de lancement de la formation – 1h30 – Mercredi 12 novembre 2025 de 12h30 à 14h00

Classe virtuelle temps d'accompagnement technique et de régulation – 1h00 – Le mercredi 19 novembre 2025 de 11h00 à 12h00

Temps distanciel N°1 : Ouverture des ressources – 6h – Du mercredi 12 novembre au mardi 02 décembre 2025

Regroupement N°1 - 28h : Du mercredi 03 au samedi 06 décembre 2025 au CREPS d'Aix-en-Provence (à confirmer)

1 classe virtuelle de régulation – 1h30 – Le mercredi 07 janvier 2026 de 10h30 à 12h00

Temps distanciel N°2 : Ouverture des ressources – 8h – Du lundi 08 décembre 2025 au mercredi 14 janvier 2026

Regroupement N°2 - 21h : Du jeudi 15 au samedi 17 janvier 2026 au CREPS d'Aix-en-Provence (à confirmer)

2 classes virtuelles – 3h00 – Le mercredi 04 février 2026 de 09h00 à 10h30 (Bloc 3) et de 10h30 à 12h00 (point de situation)

Temps distanciel N°3 : Ouverture des ressources – 6h – Du lundi 19 janvier au samedi 21 février 2026

Regroupement N°3 - 28h : Du lundi 23 au jeudi 26 février 2026 – Faculté de Luminy Marseille (à confirmer)

2 classes virtuelles – 3h00 - Le mercredi 11 mars 2026 de 09h00 à 10h30 (Bloc 3) et de 10h30 à 12h00 (point de situation)

Temps distanciel N°4 : Ouverture des ressources – 4h – Du vendredi 27 février au mercredi 25 mars 2026

Regroupement N°4 - 21h : Du jeudi 26 au samedi 28 mars 2026 au CREPS d'Aix-en-Provence (à confirmer)

2 classes virtuelles – 2h40 – Le mercredi 01 avril 2026 de 09h00 à 10h30 (Bloc 3) et de 10h30 à 11h40 (point de situation)

2 classes virtuelles – 1h30 – Le mercredi 08 avril 2026 de 10h30 à 11h30 (Bloc 3) et de 11h30 à 12h00 (point de situation)

Temps distanciel N°5 : Ouverture des ressources – 4h – Du lundi 30 mars au samedi 18 avril 2026

Regroupement N°5 - 14h : Du lundi 20 au mardi 21 avril 2026 – Faculté de Luminy Marseille (à confirmer)

Certification de la formation : Entre le lundi 04 mai et mercredi 13 mai 2026 - 1h50 par candidat
Session de rattrapage : Entre le lundi 01 et samedi 06 juin 2026

RÉCAPITULATIF VOLUME HORAIRE DE FORMATION :

Les **154h10 de formation en présentiel et distanciel** (hors tests techniques et positionnement), se répartissent de la manière suivante :

- Temps de formation en centre de formation : **112h00**
- Temps de formation à distance : **28h00**
- Temps de classes virtuelles : **14h10**

Alternance : **80h00** en structure professionnelle

Certification : **1h50**

156h00 de formation et certification + 80h00 d'alternance = 236h00

Session de rattrapage : **1,50 h max.** (en fonction des résultats des épreuves de certification) à la charge du candidat

ADAPTATION DU PARCOURS DE FORMATION :

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ainsi que des équivalences. Ces adaptations éventuelles se feront lors du positionnement.
L'acquisition du CQP ALS peut se faire par validation d'acquis d'expérience (VAE).

ÉQUIPE D'ENCADREMENT :

Directeur de formation : **Karine LOISY**
Formateurs et ou intervenants : **Sandie MEYER, Émilie STANGRET...**
Nos formateurs sont des professionnels et/ou experts dans leur domaine d'activité

MODALITÉS DE CERTIFICATION ET DE VALIDATION :

Pour y accéder :
Avoir suivi l'ensemble du cursus de formation défini lors du Plan Individuel de Formation (PIF).

1 BLOC DE COMPÉTENCE N°2 - Préparation et animation de cycle de séances de loisir sportif

Epreuves : Ecrit – Oral
• Elaboration d'un cycle de séances sur la base du terrain de stage • Entretien individuel sur le cycle de séances

Epreuve : Animation de séance
• Mise en situation d'animation d'une séance • Entretien individuel sur la séance

2 BLOC DE COMPÉTENCE N°4 - Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Epreuves : Ecrit – Oral
• Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage • Entretien oral

3 BLOC DE COMPÉTENCE N°5 - Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Epreuves : Ecrit – Oral
• Présentation d'un projet professionnel • Entretien oral

DIPLOME OU CERTIFICATION REMIS :

Au terme de la formation et suite aux épreuves de certification, vous serez titulaire du : « Certificat de Qualification Professionnel Animateur de Loisir Sportif option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression ».

EN FIN DE FORMATION :

Un questionnaire d'évaluation de la formation vous sera adressé.
L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation via des quizz, des mises en situation, et dossiers de soutenance pour les formations nécessitant l'avis d'un jury.

POINTS FORTS :

- Un **accompagnement personnalisé** tout au long du dispositif de formation.
- Une **formation opérationnelle** centrée sur la maîtrise des familles d'activités et la sécurité.
- De la **flexibilité** dans votre organisation grâce à la plateforme d'apprentissage.
- Des **activités ludiques et interactives** pour apprendre en s'amusant.
- Des **points de situation** privilégiés avec un formateur pour mieux vous accompagner.
- Un accompagnement personnalisé dans votre **projet professionnel**.
- Une **ouverture vers un réseau** de structures associatives partout sur le territoire métropolitain et d'Outre-Mer..

POUR ALLER PLUS LOIN :

Suite à cette formation vous pouvez vous spécialiser dans le champ du sport et/ou prolonger votre formation en suivant un parcours de niveau supérieur.

BÉNÉFICE MÉTIER :

Animer des séances d'activités physiques tout public en face à face pédagogique.

FRAIS DE FORMATION : €

Frais de tests et de positionnement : 50,00 €
Frais de dossier et d'inscription : 50,00 €
Frais OC Sport : 50,00 €
Frais pédagogiques : 2 652 € (17,00 € / heure de formation)
Frais annexes (hébergement, restauration, déplacement) : à la charge du stagiaire

Ce diplôme de la branche professionnelle du Sport ouvre droit aux dispositifs de financement habituels de la formation professionnelle : CPF, plan de formation, aides individuelles du Conseil Régional etc.
Les personnes actives souhaitant financer la formation avec leur CPF auront un reste à charge de 102,23 € (comme l'indique l'arrêté du 26 décembre 2024) à régler directement sur la plateforme Mon Compte Formation.

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

IMPORTANT

PRIX PROGRESSIF
PLUS TÔT JE M'INSCRIS = TARIF RÉDUIT !

Aides financières pour les personnes en auto-financement (hors CPF, plan de formation, aide France Travail, aide de l'État ...) :

- Si vous participez au positionnement du 27 juin 2025 – Tarif : **1 794,00 €** + frais de dossier et d'inscription + Frais OC Sport (soit une réduction de 858,00 €).
- Si vous participez au positionnement du 12 septembre 2025 -Tarif : **2 184,00 €** + frais de dossier et d'inscription + Frais OC Sport (soit une réduction de 468,00 €).
- Si vous participez au positionnement du 04 octobre 2025 – Tarif : **2 652,00 €** + frais dossier et d'inscription + Frais OC Sport.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Téléphone : 04.42.95.02.11

Mail : paca@comite-epgv.fr

Référent Handicap
Mail : anne-line.ferrand@comite-epgv.fr

Fédération Française EPGV
COMITÉ RÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR